

# 27 Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire

La stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevée dans le réseau libre subventionné que dans le réseau officiel. En Région de Bruxelles-Capitale seuls 17 % des établissements bruxellois présentent un taux de stabilité supérieur à 50 %, contre 24 % en Wallonie et 30 % en province de Namur. La taille de la structure pédagogique semble bien avoir un impact sur la stabilité de l'équipe pédagogique puisque une moins grande proportion de petites structures montre une stabilité supérieure à 50 %. Il en va de même pour les établissements à ISE faible. Comparativement à l'année scolaire 2013-2014, une baisse d'environ 2 points sur le taux de stabilité des équipes pédagogiques est observée en 2015-2016.

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour chaque établissement<sup>1</sup>, la proportion d'enseignants qui exercent leur activité professionnelle de manière stable, par rapport à l'ensemble des enseignants. Il est exprimé en pourcents. Un enseignant est dit « stable » au sein de l'équipe pédagogique lorsque, au cours des cinq dernières années, sa charge moyenne<sup>2</sup> au sein de l'établissement était systématiquement supérieure à un dixième d'équivalent temps plein (ETP)<sup>3</sup> et était strictement croissante ou n'a pas varié de plus de 20 %<sup>4</sup>. Le présent indicateur étudie le taux de stabilité des équipes pédagogiques selon le réseau d'enseignement, la province de l'établissement, la taille des établissements et enfin, selon l'indice socio-économique (ISE) des établissements. Les graphiques de type « boîtes à moustaches » (fig. 27.1 à 27.4) présentent différentes valeurs statistiques relatives à la distribution du taux de stabilité des équipes pédagogiques. Ils permettent de comparer les distributions par la médiane, le premier et le dernier quartile et les valeurs extrêmes. Le tableau synthétique (fig. 27.5) présente les données chiffrées pour l'année scolaire 2015-2016, ainsi que la proportion des établissements dont le taux de stabilité des équipes pédagogiques est supérieur à 50 %.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016 (fig. 27.1)

C'est en fonction du réseau d'enseignement que le taux de stabilité des équipes pédagogiques présente les plus grands écarts. En 2015-2016, la situation est très comparable à celle observée il y a deux ans. La médiane s'élève actuellement à 46 % pour le libre subventionné (LS), ce qui signifie que dans ce réseau, 50 % des établissements ont un taux de stabilité inférieur à 46 %. La médiane s'élève à 40 % pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (W-BE), organisé par la FW-B et à 33 % pour l'officiel subventionné (OS) par la FW-B. Dans l'enseignement libre subventionné, 35 % des établissements présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 27.5) ; ce chiffre est respectivement de 8 % dans le réseau W-BE et 7 % dans le réseau officiel subventionné. Ces différences entre les réseaux d'enseignement sont à relativiser eu égard aux différences d'offres et de populations scolaires ainsi qu'aux différences de structure et aux spécificités des réseaux.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016 (fig. 27.2)

Les différences entre provinces sont moindres que celles identifiées entre les réseaux d'enseignement. Les médianes restent assez proches selon la province de l'établissement même si l'étendue des valeurs observées a légèrement augmenté, passant de 3,8 % (de 41,5 % à 45,3 %) en 2013-2014 à 4,5 %

(de 40,4 % à 44,9 %) en 2015-2016. Cette année, le taux médian le plus élevé s'observe en province de Namur et le plus faible à Liège. La médiane de la Région de Bruxelles-Capitale se situe à 42 %, comme celle de la Région wallonne. En 2015-2016, près de 17 % des établissements de la région de Bruxelles-Capitale présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 27.5) ; en Wallonie, cette proportion varie de 13 % en province de Luxembourg à 30 % en province de Namur. Globalement sur l'ensemble de la Wallonie, 24 % des établissements affichent un taux de stabilité supérieur à 50 %, ce qui représente une perte de 2 points par rapport à 2013-2014. Ce sont les provinces du Brabant-Wallon et de Luxembourg qui enregistrent les baisses les plus importantes, respectivement -7 et -11 points.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016 (fig. 27.3)

Les établissements ont été classés en trois catégories : les « petites » entités (le premier quart des structures triées par taille en ordre croissant), les « grandes » entités (le dernier quart des structures triées par taille en ordre croissant) et les entités « moyennes » (les structures restantes, soit 50 % des entités). En 2015-2016, les médianes sont de 41 % pour les petites entités, 43 % pour les entités moyennes et 41 % pour les grosses entités. Un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 27.5) est obtenu par une plus faible proportion de petites entités (15 %, -1 point par rapport à 2013-2014). Près de 24 % des entités moyennes (-1 point par rapport à 2013-2014) et 24 % des grosses entités (-6 points par rapport à 2013-2014) affichent un taux de stabilité pédagogique supérieur à 50 %. Au vu de ces proportions, il semble bien que les petites structures souffrent d'une moins bonne stabilité pédagogique.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016 (fig. 27.4)

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques est ici décliné selon l'indice socio-économique moyen des quartiers où vivent les élèves. Les 25 % des établissements qui présentent les ISE les plus faibles (« ISE faible ») sont comparés aux autres établissements (« ISE élevé »). En 2015-2016, le taux de stabilité médian des établissements « ISE élevé » est de 43 % (-1 point par rapport à 2013-2014) ; celui des établissements « ISE faible » est de 40 % (inchangé par rapport à 2013-2014). Seulement 13 % des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité supérieur à 50 % (15 % il y a 2 ans). Par contre, près de 25 % des établissements « ISE élevé » ont un taux de stabilité supérieur à 50 % (27 % il y a 2 ans) (fig. 27.5). Ces chiffres indiquent une moins bonne stabilité pédagogique dans les établissements à faible ISE comparativement aux autres établissements.

1 Cet indicateur porte exclusivement sur les établissements en activité depuis au moins 10 ans et n'ayant pas subi de restructuration au cours de cette période.

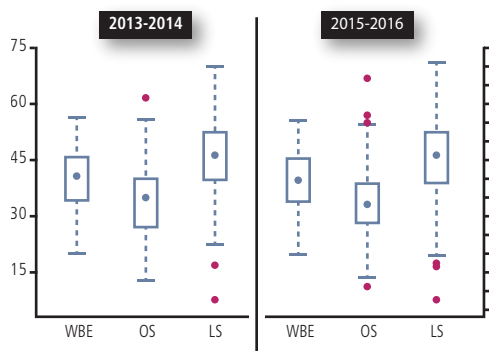
2 Les mois de juillet et août n'ont pas été pris en compte. La charge moyenne est donc obtenue en divisant la charge annuelle totale par 10.

3 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire. Le nombre d'enseignants « équivalents temps plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4 La variation de 20 % tolérée est calculée par rapport au maximum de charge observé sur la période.

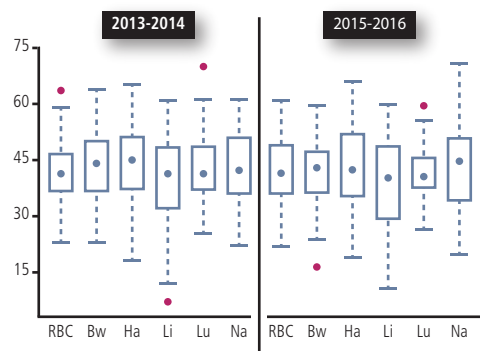
5 La médiane (représentée par ●) sépare les établissements en deux parties égales, selon les taux de stabilité, triés par ordre croissant : 50 % des établissements présentent une stabilité inférieure à cette valeur et 50 % présentent une stabilité supérieure. La boîte est délimitée par les premier et troisième quartiles : un quart de la population présente une stabilité inférieure au premier quartile et un autre quart, une stabilité supérieure au troisième quartile. Les valeurs « extrêmes », qui vont au-delà d'une fois et demie la longueur de la boîte, sont représentées par ●. Enfin, l'épaisseur de la boîte est proportionnelle à la taille de la population.

**27.1** Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016



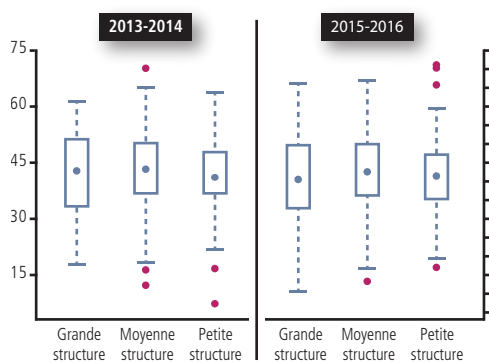
L'enseignement libre subventionné présente la médiane la plus importante : 50 % de ses établissements ont un taux de stabilité supérieur à 46 % en 2013-2014 comme en 2015-2016.

**27.2** Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016



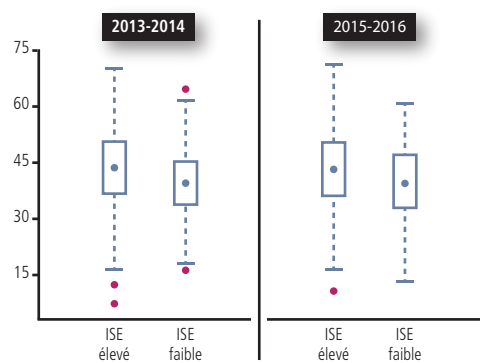
La province de Liège présente la médiane la plus faible (42 % en 2013-2014, 40 % en 2015-2016). Cela signifie que 50 % des établissements situés dans cette province ont un taux de stabilité pédagogique inférieur à 42 % en 2013-2014 et 40 % en 2015-2016.

**27.3** Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016



En 2015-2016, petites et moyennes structures présentent le même troisième quartile, soit 49 % ; cela signifie qu'un quart d'entre elles ont un taux de stabilité supérieur à 49 %.

**27.4** Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour les années scolaires 2013-2014 et 2015-2016



Le premier quartile des établissements « ISE faible » est de 34 %. Autrement dit, un quart des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité pédagogique inférieur à 34 %.

**27.5** Statistiques relatives aux distributions de la stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2015-2016

Niveaux	Domicile	N	Mode	Minimum	Maximum	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	Proportion des établissements dont la stabilité pédagogique est supérieure à 50 %
Réseau	Officiel subventionné	110	50,0	19,2	55,6	33,8	39,5	45,0	6,36 %
	Officiel organisé	75	33,3	10,7	67,0	27,9	33,0	38,6	9,33 %
	Libre subventionné	281	50,0	16,5	71,2	38,6	46,3	52,4	31,67 %
Localisation	Bruxelles-Capitale	101	50,0	22,0	61,1	36,3	41,7	49,0	16,83 %
	Wallonie	365	50,0	10,7	71,2	34,8	41,5	49,6	23,56 %
	Brabant wallon	31	33,6	16,5	59,6	36,4	43,1	47,5	19,35 %
	Hainaut	131	39,8	18,9	66,4	35,5	42,6	52,1	27,48 %
	Liège	104	35,3	10,7	60,2	29,7	40,4	48,6	20,19 %
	Luxembourg	38	43,8	26,5	59,7	37,9	40,8	45,5	13,16 %
Structure	Namur	61	55,6	19,7	71,2	34,4	44,9	51,0	29,51 %
	Grande	115	32,9	10,7	66,4	32,9	40,6	49,8	24,35 %
	Moyenne	241	50,0	13,1	67,0	36,3	42,5	50,0	24,07 %
ISE	Petite	110	50,0	16,9	71,2	35,3	41,4	47,2	15,45 %
	Élevé	349	50,0	10,7	71,2	36,3	43,1	50,4	25,21 %
	Faible	117	50,0	13,1	60,9	32,9	39,6	47,2	12,82 %